

Livret Personnel de Compétence Numérique (LPCN), application CERISE prim ("espace numérique de Suivi et d'Evaluation") : Qu'es aquò ?

A la rentrée 2011, le ministère, sous la pression, a dû renoncer à la mise en place obligatoire du LPCN. Mais il ne renonce pas à son projet de fichage généralisé et informatisé des élèves.

En effet cette version numérique (dont la déclaration à la CNIL n'est qu'en cours) constitue un risque supplémentaire de recoupement de données confidentielles via d'autres fichiers et d'autre part fait porter la responsabilité et la charge de travail aux directrices/directeurs qui devront les renseigner.

Alors que l'administration refuse de répondre aux demandes de concertation des syndicats sur le sujet, elle essaie de contourner les oppositions et elle utilise Cerise, l'application développée par le CRDP de Poitou-Charentes et du Centre.

Informatique, technicité, automatisation, modernité... Tout est fait pour nous tenter. On nous propose simplement de tester l'efficacité et la pertinence de cette application.

Des expérimentations ont eu lieu dans certains départements. Il faut exiger un bilan et demander à y être associé, obtenir toute la transparence et les garanties sur cet outil. Parallèlement, le SNUipp-FSU mènera son propre bilan.

Les collègues qui l'ont testée ont fait part d'un outil plutôt performant et évolutif mais qui valide de manière restrictive les compétences : « soit on sait, soit on ne sait pas ». De plus, il ne permet pas l'auto évaluation de l'élève. Sans parler du fait que son utilisation est tributaire de la connexion et des difficultés du monde virtuel. Attention dans le rural...

Le plus à craindre reste l'application en ligne : les maîtres veulent-ils participer à un déterminisme, un tri éventuel ? Cela semble une responsabilité trop lourde.

Retour sur le Livret Personnel de Compétences :

La position du SNUipp :

Les livrets de compétences, imposés aux équipes sans aucune concertation

avec la communauté éducative et sans aucun bilan des expérimentations, sont devenus obligatoires en version « papier » en juin 2011.

Le SNUipp considère que « la validation des compétences... » qui repose sur les « ...équipes pédagogiques... » et, plus précisément sur « ... le conseil des maîtres de cycle... », comme le stipule la circulaire du 18 juin 2010 et le décret D311-8 du code de l'Éducation, est non seulement **irréalisable, mais aussi incohérente, inappropriée et pernicieuse.**

Irréalisable, car :

- Représentant une charge de travail incommensurable au détriment d'un temps de réflexion pédagogique au service de la réussite des élèves (46 items dans 12 domaines au palier 1 et 112 items dans 32 domaines au palier 2 à renseigner pour chaque élève en conseil des maîtres !)

- Chaque item peut donner lieu à une interprétation différente des membres du conseil des maîtres et sa validation se retrouver, de fait, compromise.

Tout ceci bien sûr sans aucun temps de concertation supplémentaire !

Incohérente et lourde de responsabilité pour l'équipe, parce que :

- Toujours selon la circulaire « la validation d'une compétence est une décision définitive » alors qu'on sait que rien n'est immuable pour un élève de cet âge et encore moins datable !

- Reposant, pour le palier 2, sur des évaluations en CM2 toujours contestées car inadéquates.

Inappropriée, car :

- Contrairement à ce que prétend la

Définitions :
CERISE prim : Cette application informatique en ligne peut permettre d'assurer le suivi des acquis des élèves tout au long de l'année et de valider les compétences des deux premiers paliers du socle commun.

Cette application n'est pas un programme installé sur votre ordinateur, mais une application hébergée sur des serveurs de l'Éducation Nationale. Pour y accéder, vous devez aller à l'adresse suivante : (<https://www.cerise-prim.fr/LSNPRIMDEMO/>)

Si vous utilisez cette application, les informations concernant vos élèves ne sont donc pas sous votre contrôle exclusif, dans votre ordinateur.

Cerise est prévue pour alimenter (dans un futur proche) le Livret Personnel de Compétences Numérique.

LPCN : Il n'a rien d'un livret et il n'est pas personnel. C'est une immense base de données informatiques destinée à fichier tous les enfants de France. Stockée sur les serveurs du ministère, elle échappera au contrôle des enseignants ou des parents qui ne pourront en avoir que des extraits.

De plus, elle ne présente aucun intérêt pédagogique pour les enseignants et n'est pas une aide à la communication avec les parents.

« note aux parents », ce livret ne permet pas de « suivre la progression de [son] enfant » puisque les items, leur nombre et les compétences liées varient d'un palier à l'autre.

Pernicieuse, car :

- Il n'y a aucune valeur pédagogique dans la notion de « compétences » telle qu'elle est présentée, elle devient un dispositif de traçage et de sélection.

- ce livret participe au fichage des élèves (au même titre que « Base élèves ») et à celui des enseignants puisque leur nom y figure.

Enfin, nous ne pouvons qu'être inquiets à propos du devenir de ce livret qui suivra l'élève au collège, au lycée puis se transformera à l'université en « portefeuille d'expériences » et enfin en « passeport d'orientation tout au long de la vie » puisqu'il servira plus d'outil permettant à l'individu d'être employable sur le marché plutôt que de constituer un véritable référentiel de connaissances utile au citoyen.

Notre mission d'enseignant n'est pas de faire de l'élève une marchandise mais de l'aider à devenir un citoyen averti et responsable.



SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 📠05 65 22 15 28

Dispensé de timbrage **CAHORS CC T1**



N° 81 fév 2012 trimestriel

DEFENDONS L'ECOLE PUBLIQUE

Les cinq dernières années ont profondément bouleversé l'École. Sous la houlette du libéralisme, le gouvernement a réformé l'institution pour la modeler aux souhaits des élites libérales. Les pièces du puzzle s'emboîtent parfaitement : Réforme de l'École du socle commun qui donne un SMIC éducatif aux élèves, pour avoir un maximum de personnes « employables ». On forme les futurs travailleurs et non les futurs citoyens.

Évaluation à tous les niveaux pour mieux contrôler élèves et enseignants. Rejet de la difficulté scolaire sur les élèves et leur famille avec la suppression des RASED

Pour justifier toutes ces réformes qui cassent le service public d'Éducation, il faut faire porter l'échec scolaire sur les enseignants et puis les habiller de couleurs chatoyantes.

L'aide personnalisée devait permettre de venir au secours des élèves en difficulté mais le gouvernement ne sort pas les chiffres qui démontrent que c'est tout le contraire qu'il s'est passé.

Les évaluations devaient permettre des suivis individualisés mais elles ne servent qu'à mettre en concurrence et sous pression les écoles, au mépris des élèves.

Cette transformation de l'École suscite malaise et amertume chez les enseignants qui veulent toujours faire leur métier : celui d'amener l'élève au maximum de ses capacités, pour lui donner le maximum de chance de réussite.

Le SNUipp-FSU sera toujours aux côtés des enseignants pour défendre une école pour tous, dans la citoyenneté et le respect des élèves.

Journée de carence :

Dénoncée par la quasi-totalité des organisations syndicales de fonctionnaires, la mesure va particulièrement pénaliser les enseignants des écoles et constitue une nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat. Les premiers retraits de salaires devraient intervenir sur la paye des mois de mars ou avril, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Retrouvez la pétition sur le site <http://46.snuipp.fr/spip.php?article1329>

Réunions SNUipp-FSU : Mouvement, actualités/ Educ Nat (toutes les réunions se tiennent à partir de 17h 15)

Gourdon D Roques : le 19 mars

St Céré mat : le 22 mars

Gramat Elem : le 26 mars

Castelnau Montratier : le 26 mars

Figeac J Chapou : le 27 mars

Prayssac : le 2 avril

Limogne mat : le 3 avril

A l'IUFM

Mercredi 14 mars, 21 mars, 28 mars et 4 avril entre 12h et 14h

Permanence téléphonique : de 9h à 21h Tous les jours

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Mouvement :
 Retrouvez sur le site les outils mis en place par le SNUipp pour le mouvement : <http://46.snuipp.fr/spip.php?article1321>

Sommaire
 Page 1 : Défendons l'École Publique ; mouvement journée de carence
 Page 2 et 3 : DIF, Carte scolaire : inacceptable; loi Grosperin ; Evaluation des enseignants c'est toujours non M le Ministre ; stage départemental FSU
 Page 4 : LPC, application Cerise prim, qu'es aquò ?



Métier

DIF : droit individuel à formation

Le ministère vient de clarifier la circulaire 2011 du Droit individuel à la formation. En effet cette circulaire remplace et abroge celle de 2010.

Le droit individuel à la formation (DIF) concerne les personnels titulaires et non titulaires. Ce droit consiste en un nombre d'heures de formation mobilisable en fonction du projet des collègues.

Plus techniquement : tout collègue à temps complet bénéficie d'un DIF de 20 heures par année de service (la référence est l'année civile).

La durée est proratisée en cas de temps partiel et change selon les différentes situations d'activité (périodes de maladie, CLM, CLD, maternité, paternité, adoption, stage, détachement, congé parental..).

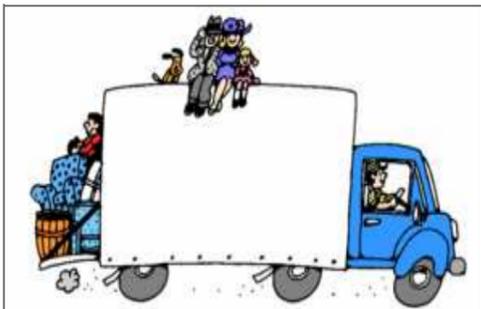
Ce droit est ouvert depuis 2007. Le cumul maximum est de 120 heures.

Le DIF est utilisé à l'initiative du collègue, pour des actions de formation, mais aussi pour la formation aux concours et examens, la réalisation de bilans de compétence ou la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande, qui peut donner lieu à un entretien, est transmise via l'IEN qui émet un avis.

L'action de formation fait l'objet d'un accord écrit entre collègue et administration. L'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse ; à défaut, la demande vaut accord écrit.

Un refus 2 années de suite permet au collègue de bénéficier d'une priorité au titre du congé de formation professionnelle.



Résultat des permutations informatiques :

Cette année, sur les 30 collègues lotois qui avaient demandé leur mutation, 18 quittent le département.

Le Lot accueille 18 collègues.

Une carte scolaire inacceptable

« *Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite continuera, avait dit le Président, mais nous sanctuariserons l'école primaire pour que le nombre de fermetures n'excède pas le nombre d'ouvertures.* » Parole tenue pour le premier point avec 5700 suppressions dans le premier degré ; promesse non-tenue pour le second point avec 1407 à 1563 classes qui finalement fermeront à la rentrée prochaine. Notre département se voit ainsi amputé de 10 classes, ce qui s'ajoute aux 11 classes de l'an dernier.

La réalité rurale n'est plus un critère ; les RPI, créés à l'origine pour faciliter une organisation pédagogique, laissent la place à des écoles à plus de trois niveaux, des écoles isolées, des effectifs plus chargés et en tout cas une dégradation des conditions de travail pour les collègues.

Il fallait donc retirer des moyens moins visibles en ces temps de campagne électorale sur commande présidentielle, les recteurs ont alors pioché dans ce qui reste en réserve, dans des postes hors la classe.

La mesure indigne qui aura marqué cette carte scolaire aura certainement été la suppression de

Proposition de loi Gasperrin : IUFM et formation continue à la braderie

Après avoir proposé dans un rapport fort décrié de supprimer le concours de recrutement des enseignants, le député UMP du Doubs, Jacques Gasperrin, continue son travail de sape du système de formation des enseignants.

En janvier a été déposée une proposition de loi qui a pour objet de modifier le Code de l'Education, notamment pour ce qui concerne la formation des maîtres.

Le SNUipp-FSU pense que sa proposition « *marque un pas supplémentaire dans la liquidation d'une formation des enseignants professionnelle et encadrée* ».

Disparition de la formation continue :

Le SNUipp estime que ce texte « *vise à supprimer les IUFM pour ouvrir la porte en grand à des préparations privées au métier d'enseignant* ».

La proposition « *fait également disparaître le cahier des charges de la formation, renvoyant son cadrage à un référentiel de compétences des enseignants qui n'a pas été pensé pour avoir cette fonction* ».

Ensuite, alors qu'elle est de plus en plus réduite aujourd'hui, « *toute référence à la formation continue des enseignants est supprimée* ».

Un calendrier parlementaire accéléré :

Le député s'entête, déniant que l'expertise professionnelle nécessaire à l'exercice du métier d'enseignant s'apprend d'abord par une formation adaptée. Pour le SNUipp « *vouloir dissoudre définitivement les IUFM, c'est perdre ses compétences et accroître encore le fossé entre les formations théoriques et pratiques* ».

Le SNUipp, qui exige une remise à plat de la réforme de la mastérisation, a demandé au député du Doubs de retirer son texte.

Rejetée unanimement avant sa mise en œuvre, la réforme de la formation des maîtres n'a cessé depuis 2010 d'accumuler les preuves de sa nocivité. Tout récemment, la Cour des Comptes en a dressé un tableau sans appel. Le nombre

de candidats aux concours s'effondre. presque 2000 postes RASED, malgré une large mobilisation et le ressenti d'une injustice grandissante pour les élèves les plus en difficulté. Retirer pas moins de 14 postes RASED dans le Lot en démantelant les équipes laisse une forte amertume dans notre profession. Mais n'obtient-on pas là les conséquences de cette fallacieuse aide personnalisée ?

Comment moins de postes d'accompagnement et de soutien pourrait permettre une amélioration des résultats des élèves, comment pourra-t-on développer un travail en équipe devant la détresse de certaines situations ? Comment faire mieux avec moins ?

Ne restons pas passifs en attendant les élections. Continuons à manifester notre refus de destruction de l'école. Profitons aussi des conseils d'écoles pour informer et discuter des conséquences de cette carte scolaire.

Pour des moyens pour l'école, le SNUipp avec la FSU vous appelle à vous rassembler le mercredi 21 mars devant la préfecture (place C de Gaulles) à 14h, le jour du CDEN second degré

de candidats aux concours s'effondre.

Malgré cela la proposition de loi déposée par le député UMP Gasperrin a été adoptée le 15 février avec les seules voix du groupe UMP :

elle met fin au monopole de l'Université et des IUFM pour la formation des maîtres, permet son ouverture au privé et supprime toute référence à une formation pendant l'année de stage à l'issue du concours. Ceci entérine les conditions désastreuses d'entrée dans le métier vécues actuellement par les lauréats des concours. **Principaux changements dans le texte :** Remplacement de « *la formation des maîtres est assurée par les IUFM* » par « *elle est assurée notamment par les universités* ». Cette modification est essentielle. Elle permet en effet de supprimer définitivement toute trace des IUFM dans la loi. Leur existence ne serait plus liée qu'au bon vouloir des universités. On peut donc imaginer des académies où la formation des enseignants ne serait plus assurée ou uniquement par des officines privées.

Suppression de toutes les phrases qui rendaient obligatoire la formation professionnelle après le recrutement. Remplacement du cahier des charges des IUFM (nécessitant un avis du HCE) par un référentiel arrêté par les ministres de l'EN et MESR, supprimant au passage l'obligation d'« *alterner des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique* ».

C'est bien l'ensemble du cursus de formation des enseignants qui est mis à mal.

Le SNUipp a décidé de s'adresser aux sénateurs majoritaires dans l'opposition au gouvernement pour leur demander de ne pas voter ce texte. Voir le courrier de Sébastien Sihr aux sénateurs : <http://46.snuipp.fr/spip.php?article1320>

Evaluations des enseignants : c'est toujours non M. le Ministre !

Les organisations syndicales à l'exception du SGEN-CFDT ont rejeté une nouvelle fois le projet de décret relatif à l'évaluation des personnels enseignants en ne siégeant pas au CTM du 8 mars 2012.

En prenant prétexte d'une insatisfaction des enseignants sur les modalités actuelles de leur évaluation, le ministre de l'Education Nationale cherche à dissimuler les véritables intentions de sa réforme : réunir progressivement les conditions nécessaires à la transformation de l'Ecole Publique en une entreprise libérale. Son premier motif est de rendre l'inspection compatible avec l'autonomie des établissements. Elle ne sera plus pédagogique mais centrée sur la culture libérale du management (pilotage par les résultats, forte autorité hiérarchique, déréglementation...).

Le second motif est de faire de l'évaluation l'outil de la contractualisation (contrat d'objectif, projet d'école) provoquant la fin de l'Ecole de la République.

Le troisième motif est de vouloir redéfinir la culture professionnelle des cadres en leur inculquant les conceptions de management de l'économie libérale. Luc Châtel l'a clairement dit : " Il faut à l'école des chefs d'entreprise".

Ce projet d'évaluation serait un alignement par le bas des carrières et ne répond en aucun cas aux besoins des enseignants en matière de formation et d'évaluation.



CTM du 8 mars 2012 : l'évaluation des enseignants à l'ordre du jour, les organisations syndicales ne siègent pas

Différé suite à l'opposition quasi unanime des organisations syndicales de l'EN, l'examen du projet de décret relatif à l'évaluation des personnels enseignants, CPE et CO-Psy, est inscrit à l'ordre du jour du CTM du 8 mars 2012. Après des mois d'absence de dialogue social, ce projet revient sous une forme aggravée. L'évaluation des enseignants est un sujet sérieux. Que vaut cette précipitation dans un contexte de campagne électorale, où sont mises en débat des propositions engageant l'ensemble de la profession ? Les organisations dénoncent ce passage en force.

Les évolutions de forme, concédées notamment sous la pression de la mobilisation des personnels concernés, ne changent pas, en réalité, le fond du texte : c'est bien le supérieur hiérarchique direct – chef d'établissement (ou DCIO) dans le second degré, IEN dans le premier degré – qui serait seul responsable de l'évaluation et de la carrière des enseignants, les corps d'inspection pédagogique se voyant attribuer une fonction subalterne dans ce processus.

L'entretien trisannuel, dont la mise en place s'échelonne selon les corps concernés entre 2013 et 2015, donnerait lieu, suite à l'auto-évaluation de l'enseignant, à une appréciation par le supérieur hiérarchique direct sur la base de critères contestables. C'est à partir de ces appréciations que seraient « formulées » et réparties les mesures d'avancement différencié, proposées par le supérieur hiérarchique direct et validées par le recteur.

Il va sans dire que ce projet d'évaluation constituerait un alignement par le bas des carrières et ne serait en rien une amélioration de la situation.

Ce projet va à l'inverse de ce dont ont besoin les enseignants, en particulier en matière de formation et d'évaluation.

Les organisations syndicales signataires, renouvellent leur demande de retrait de ce projet. Elles décident de ne pas siéger au CTM du 8 mars.

La FSU organise un STAGE DEPARTEMENTAL

Mardi 15 mai : 9H à 17H

IUFM du Lot : 273, avenue Henri-Martin, 46000 Cahors

La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans : un « luxe » indispensable.

PARTICIPEZ à ce stage, inscription obligatoire un mois avant

Pour les modalités : voir sur le site :

<http://46.snuipp.fr/spip.php?article1328>